



Visite de Quartier : Cités Roses, Roucas, Gais Logis, le 21 septembre 2023

Etaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, Mme Lalia ATTAF, Adjointe au Maire, M. Daniel AMAR, Adjoint au Maire et Mme Nadine CUILLIERE, Adjointe au Maire.

Services :

M. Thierry GRALL, Directeur de Cabinet, M. Philippe KRAMER, Directeur Général des Services Techniques, M. Didier SIMAH, Directeur Voirie, Réseaux et Circulation, M. Ali MALEK, Directeur Exploitation, Entretien, M. Patrick LAFON, Responsable pôle Propreté Urbaine, M. Jean-Luc BAEZA, Responsable service Stratégie Territoriale et actions CLSPD et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité.

Une vingtaine de riverains

Début : 18h00.

Sujets abordés :

Espaces Verts :

- Cyprès au bord du Gai logis.

Réponse : Après s'être rendus sur place, les cyprès ne constituent pas un risque immédiat pour la voirie de la résidence. La voirie de la résidence étant privée, si une action de réfection devait être entreprise, il convient à la copropriété de le décider et de la prendre en charge.

Voirie, circulation :

- Problèmes de vitesses excessives sur les avenues Jean Moulin et Alphonse Daudet et sur les rues Roumanille, Frédéric Mistral et Jasmin

Réponse : Les solutions diffèrent selon les types d'axes. On peut imaginer des brises vitesses sur les axes de desserte mais pas sur les axes majeurs.

De nombreux axes routiers sont surdimensionnés à Vitrolles, ce sont les vestiges d'une époque où on imaginait une ville de 150000 habitants. L'avenue Jean Moulin a vocation à être retravaillée à moyen terme. Après être allés sur place, l'avenue Alphonse Daudet nécessite un aménagement à plus court terme permettant une traversée des piétons plus sécurisée et un rétrécissement des voies. Le service de la voirie va étudier ce sujet et faire des propositions.

- Problème de visibilité en sortant de la résidence Gai Logis sur l'avenue Jean Moulin, un rond-point serait-il envisageable ?

Réponse : Le rond-point n'est pas la bonne solution. C'est un équipement qui n'est utile qu'aux voitures, mais crée des difficultés voire des situations dangereuses pour les piétons et les cycles. La solution est plutôt à chercher dans le rétrécissement de la voie.

- Est-il envisagé de passer l'avenue Mère Thérèse à une voie ?

Réponse : Il n'y a pas d'enjeux urgents, mais il y a bien un projet de faire un double sens sur l'actuelle double-voie côté village et un parc linéaire avec une piste cyclable sur l'autre double-voie.

- Les restrictions d'éclairage sont gênantes.

Réponse : Progressivement, les luminaires sont changés par des éclairages LED qui permettent de revenir aux amplitudes horaires d'éclairage normale. La priorité est mise sur les résidences où le stationnement se fait loin des portes d'entrée.

- Problème de stationnement sur la rue Frédéric Mistral.

Réponse : Il n'y a pas de carence de stationnement sur le secteur, il y a des places dans un rayon de 50m dans toute la résidence des Cités Roses. Le domaine public n'étant pas extensible, il n'est pas possible de créer du nouveau stationnement. La ville rend ce stationnement moins pénible en maintenant éclairés les lieux où le stationnement est éloigné des domiciles.

- Le marquage au sol de la rue du Jasmin est peu lisible.

Réponse : Le service de la voirie note et va programmer une intervention.

- Les grilles du réseau pluvial de la rue Roumanille sont encombrées.

Réponse : Le service de la Voirie note et va programmer une intervention.

- Qui doit-on appeler quand un égout des eaux usées déborde ?

Réponse : Quand l'égout déborde, ça incombe soit au propriétaire, si c'est sur une parcelle privée, soit à la Régie des Eaux du Pays d'Aix, sur l'espace public. Vous pouvez également le signaler à Allo-Mairie, les services municipaux contacteront les services compétents.

Propreté :

- La déchèterie mobile est un service très apprécié.

Réponse : Effectivement, c'est un service qui apporte des facilités pour les vitrollaises et les vitrollais. Dorénavant, la déchèterie mobile prend également les déchets verts.

- Problème de propreté au niveau du point de collecte en face de la salle Obino.

Réponse : C'est un problème qui incombe à la métropole qui a cette compétence. Toutefois, la Ville interpelle régulièrement la métropole à ce sujet car la qualité du service rendu n'est pas encore au rendez-vous.

Il ne faut pas hésiter à saisir la métropole en tant qu'administré.

- Problèmes de dépôts sauvages d'encombrants.

Réponse : C'est bien la Ville qui est compétente sur ce point. Depuis la crise de la COVID, les dépôts sauvages d'encombrants sont devenus la priorité du service propreté tous les jours. Les services propreté et Police Municipale travaillent ensemble pour trouver des solutions : investigations et sanctions.

- Les modalités d'accès à la déchèterie sont décourageantes.

Réponse : La métropole a décidé de durcir l'accès à la déchèterie de Vitrolles car de trop nombreux professionnels s'en servait plutôt que d'aller dans la déchèterie qui leur est réservée mais qui payantes. Ces professionnels facturent l'enlèvement des déchets à leurs clients.

Cela rend l'accès à la déchèterie plus compliqué pour les administrés, ce qui pose problème. Le Municipalité discute avec la métropole pour trouver une solution.

Autres sujets :

- Y a-t-il des caméras factices ou non fonctionnelles ?

Réponse : Toutes les caméras du réseau de surveillance sont fonctionnelles.

La présence d'écriteaux à des endroits où il n'y a pas de caméra visible signifie que les accès à ce point sont surveillés et que les images peuvent être utilisées pour identifier les contrevenants.

De plus, la Police Municipale est équipée de caméras mobiles qui peuvent être installées quand une situation particulière le demande.

- La taxe foncière est très haute.

Réponse : Tous les propriétaires ont reçu leur taxe foncière. Comprendre cette imposition, c'est savoir que le gouvernement a augmenté la valeur locative des biens et que la Métropole a majoré son taux et ses taxes. La Ville a, quant à elle, fait le choix de ne pas augmenter le taux communal.

L'augmentation de la valeur locative

La valeur locative est un montant annuel théorique de loyer de votre bien établi par l'administration fiscale. Elle peut être revalorisée chaque année à travers la Loi de Finances proposée par le Gouvernement au Parlement. En 2023, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,071, soit une augmentation forfaitaire de 7,1 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties pour faire face à l'inflation.

Le taux d'imposition communal inchangé

Le contexte financier étant difficile pour les ménages, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière, et ce, depuis une vingtaine d'années qui reste ainsi fixé à 52,72 %. La Ville exonère même de taxe foncière les nouveaux acquéreurs pendant deux ans à condition de bénéficier d'un prêt aidé de l'État, et à défaut, l'exonération est limitée à 40 %.

La hausse des taxes et des taux métropolitains

Le taux d'imposition de la Métropole Aix Marseille Provence est en hausse. La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) perçue et votée par la Métropole a augmenté de 41,30 % pour répondre aux obligations de la loi sur l'égalité de traitement et l'uniformisation de la fiscalité à l'échelle métropolitaine. De la même manière la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) a subi une augmentation de 33,33 %. Elle permet de financer l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, de se défendre contre les inondations, de protéger et de restaurer les milieux aquatiques.

Pour rappel, en 2023, la taxe d'habitation a définitivement été supprimée pour les résidences principales. Partiellement compensée par l'État, la suppression de la taxe d'habitation représente un manque à gagner important pour les finances municipales. Désormais, la commune ne dispose plus que du levier fiscal limité au foncier bâti et non bâti.

- La Ville a-t-elle décidé de limiter son urbanisation ?

Réponse : Il y a de fortes demandes de logements et la Ville essaie avant tout de répondre aux besoins des vitrollais, sans oublier celles et ceux qui travaillent à Vitrolles.

Les règles d'urbanisme s'analysent au moment du dépôt du dossier et comme les projets sortent deux ans après les demandes. Les règles qui se durcissent s'appliquent à des projets qui se réaliseront deux ans plus tard.

La Ville accompagne les projets pertinents et négocie voire décourage les projets qui ne le sont pas.

Il n'y a pas de volonté d'augmentation de la population à Vitrolles.

Fin de la visite de quartier : 20h30.